PV de la réunion du CSE Lundi

17 mars 2025

PRESENTS :

Présidente du CSE :

Mme FLAHAUT Cathy, Chef d'établissement de l'Institution Saint Jude et coordinatrice de l'OGEC ECA Saint Jude ;

Les collaborateurs du Président :

M. Thierry ALBERIC, chef d'établissement du collège Saint Charles ;

M. Marc ROUSSEL, chef d'établissement de l'école Sainte Famille ; Mme

Aline CHRISTORY, cheffe d'établissement de l'école Sainte Colombe ;

Mme Mathilde LERNOULD, RH.

Les élus du premier collège :

Mme Dominique VINCENT ;

Mme Marie Pascale LEFEBVRE ;

M. Lionel HOUZET ;

Les élus du second collège :

Mme Catherine EID ;

M. Najim DARKAOUI ;ABS

Mme Sylvie DESCAMPS ;

Mme Nourel EL HOUNIHI ;

Mme Valentine EVRARD; supplée par Mme Nathanaëlle BRUNEL ;

M. Ludovic BOCQUET ;

Mme Sylvie WALLAERT-DELATTRE; supplée par Mme

Les représentants syndicaux :

Mme Isabelle PETITPREZ, SNEC CFTC ;

Heure de début : 17h45

Ordre du jour :

-Approbation du compte rendu du CSE du 27/01/2025 et du 10/03/2025

-Rapport d'activités et rapport financier du CSE pour l'année civile 2024 -B.D.E.S.E

2023-2024 de l'OGEC ECA st Jude

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CSE :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du CSE du 27/01/2025 et du 10/03/2025

Les services administratifs de l'E.C.A. vont diffuser par mail à l'ensemble du personnel le compte rendu.

RAPPORT D'ACTIVITES ET RAPPORT FINANCIER DU CSE POUR L'ANNEE 2024

Le C.S.E est doté :

D'un budget de fonctionnement : Le budget de fonctionnement du C.S.E est fixé à 0,20% de la masse salariale brute.

Dans notre cas, cela représente 19 240,37 € pour l'année 2024.

D'un budget des activités sociales et culturelles. Le budget des activités sociales et culturelles est fixé par accord d'entreprise.

Cela représente pour 2024, la somme de 54 834,90 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

- Budget administratif : 686.42€
- Budget communication (site intranet) : 288€
- Logiciel comptabilité : 513€
- Achat matériel- Participation travaux : 4 281.29€
- Contrat ~~Wensgel~~ PBS assistance : 3 514€
- Budget divers : 811.40€
- Budget abonnement fontaine 1 038.60€
- Reliquat non dépensé en 2023 du budget fonctionnement vers le budget action sociale : 636.12€

TOTAL DES DEPENSES : 11 768.83 € (Solde reporté de 8 386.26€)

Décision de transférer 10 % du budget non dépensé en 2024 sur le budget des ASC pour l'année 2025.

BUDGET ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES :

- Carte Culture juillet : 3 910.50€
- ~~Budget voyage : 7 127.01€ en 2024 ???~~
- Participation chèques vacances : 7 823, 60 €
- Soirée arbre de noël (animations et apéritif dinatoire) : 1 901.75€
- Budget noël : Les cadeaux des enfants pour un montant de 1 768.91€ ; les cartes cadeaux pour le personnel OGEC pour un montant de 8 126.25€ et pour les cartes cadeaux des enfants pour un montant de 2 147.30€
- Les temps forts (départ en retraite et la fête de fin d'année) : 7 277.61€
- Cartes cadeaux pour les départs en retraite : 799.40€
- Carte évènement naissances, mariages … : 592.50€, carte d'une valeur de 50 € distribué lors de chaque évènement.
- Contribution réduction scolarité : 21 228.90€

TOTAL DES DEPENSES : 70 139.72 € pour un budget de 70 034.02€ (Soit -105.70€). Pour information en 2023 c'était -7 544.17€

B.D.E.S.E 2023-2024 DE L'OGEC ECA ST JUDE

Type de contrat : En 2023-2024, nous avons 55.5 CDI ; 4.7 CDD.

Egalité professionnelle : En 2023-2024, nous avons 43.4 ETP chez les femmes contre 16.8 ETP chez les hommes.

Durée de travail : En 2023-2024, nous avons 59.97% des salariés à temps plein ; 40.03% des salariés à temps partiel dont 28.18% bénéficient d'un mi-temps ou plus ; 5.16% du personnel un temps de travail inférieur à 20% d'un temps plein (examinateur, surveillance midi …)

Emploi des personnes handicapées : pour l'année 2024, cela représente 3.00 unités.

Formation professionnelle : (Investissement) 7 816€ de formation (pas de prise en charge par AKTO)

Salariés partis en formation : 15 salariés ont bénéficié d'une formation

Investissement matériel et immobilier : pour 2023-2024, le montant est de 1 501 023.45€

Rémunération des salariés : Pour 2023-2024, le montant est de 2 019 957€

L'index de l'égalité Professionnelle (en année civile) : L'index est de 94/100 à partir de différents indicateurs (Indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes/hommes ; Indicateur relatif de taux d'augmentations individuelles ; Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous représentés parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations ; Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité)

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée à 18h45.

A Armentières, le 17/03/2025

Le secrétaire du CSE,

M. Lionel HOUZET

La présidente,

Mme Cathy FLAHAUT